

# **Commune d'ESTAIRES**

Marché de maîtrise d'œuvre pour la définition du parti d'aménagement - Viabilité - Assainissement - Réseaux Divers - Loi sur l'eau des terrains situés : rue Aimé Coupet à ESTAIRES

## **Règlement de Consultation**

1. **Objet de la consultation**
2. **Organisation de la maîtrise d'ouvrage**
3. **Les concurrents**
4. **Organisation générale de la consultation**
5. **Présentation de l'offre**
6. **Critères de jugement des offres**
7. **Déroulement de la consultation**
8. **Renseignements complémentaires**

## Article 1 - Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet de choisir un prestataire à même de mener **une mission de maîtrise d'œuvre** (BET et paysagiste ) pour la conception, la réalisation et le suivi relatif aux travaux de définition du parti d'aménagement – Viabilité – Assainissement – Réseaux divers – Loi sur l'eau des terrains situés : rue Aimé Coupet à ESTAIRES

## Article 2 – Organisation de la maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage de cette étude est assurée par la commune d'Estaires représentée par son Maire, Monsieur Bruno FICHEUX.

La commune apportera au mandataire tous les documents et informations susceptibles de l'aider dans sa mission (plans, photographies, cartes, archives, plan local d'urbanisme, plans de cadastre, etc.).

### • Pilotage du projet

Un comité de pilotage chargé du suivi de cette étude sera constitué à l'initiative de la commune. Il pourra associer élus, habitants, riverains, associations, services concernés du Conseil Général notamment la Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires (DEDT).

**Les modalités pratiques d'organisation** et de déroulement de la future mission (notamment en ce qui concerne les documents et les études disponibles, la composition précise du comité de pilotage, les délais, le rythme des réunions de travail et celles du comité de pilotage) seront discutées lors d'une réunion préliminaire rassemblant, outre le maître d'ouvrage, le maître d'œuvre choisi, des représentants des partenaires privilégiés de la commune que sont le Conseil Général du Nord – Direction de l'Environnement et du Développement des Territoires (DEDT), la Communauté de Communes...

**Afin de permettre un meilleur suivi du déroulement de l'étude** par le maître d'ouvrage et par ses différents partenaires, des rendus intermédiaires facilement reproductibles seront formalisés par le maître d'œuvre à chacune des phases constituant la mission. Ils seront remis notamment au maître d'ouvrage et au Département. De même, le bureau d'études rédigera un compte rendu de chaque réunion du comité de pilotage qu'il adressera à chacun de ses membres.

## Article 3 – Les concurrents

### • Obligation des concurrents

Ne peuvent participer à la consultation, directement ou indirectement, les personnes qui ont pris part à son organisation et son élaboration, les membres de leur famille, descendants ou ascendants et leurs collatéraux, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs, ainsi que les membres du conseil municipal.

### • Forme de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par la personne publique.

## **Article 4 – Organisation générale de la consultation**

### **• Définition de la procédure**

---

La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### **• Décomposition en tranches et lots**

---

Sans objet

### **• Variantes**

---

Les variantes ne sont pas acceptées.

### **• Durée du marché et délai d'exécution**

---

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixées dans l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être changées.

### **• Délai de validité des offres**

---

Le délai de validité des offres est de 120 jours, et court à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## **Article 5 - Présentation de l'offre**

### **Composition attendue de l'équipe de maîtrise d'œuvre.**

---

L'équipe mandataire devra s'entourer de toutes les compétences nécessaires à la réalisation de sa mission de manière à mener la réflexion transversale indispensable et à maîtriser l'interaction de tous les systèmes entre eux, à assurer la prise en compte des effets induits du futur projet sur son environnement extérieur et de l'environnement sur le projet.

Compétences requises :

- paysage
- urbanisme
- gestion des eaux pluviales dans une logique de développement durable
- VRD, fluides
- Loi sur l'eau
- Prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement

L'équipe qui sera chargée de cette mission sera donc composée au minimum d'un architecte – paysagiste, d'un urbaniste d'un bureau d'études VRD, Fluides, Réseaux divers

Les candidats devront également justifier, entre autres, des compétences suivantes :

- connaissances de la conception et de l'usage du projet,
- compétences techniques
- compétences en marchés publics,
- capacité au travail pluridisciplinaire,
- qualité d'écoute, de communication et de pédagogie.

## Présentation de la proposition de mission

Les maîtres d'œuvre consultés sont donc invités à présenter leur perception de ce travail, à proposer un déroulement de mission et un contrat contenant :

- une **note de compréhension** comprenant des éléments sur la motivation de l'équipe et l'organisation de la mission, notamment concernant la méthodologie utilisée, la relation entre les différents membres de l'équipe constituée, et entre l'équipe et la maîtrise d'ouvrage (3 pages maximum) ;

- une **présentation de l'équipe** (moyens techniques, CV et références techniques générales de l'équipe) ;

- une **présentation d'expériences récentes, analogues** par leur montant ou leur nature, de mission avec un suivi de travaux complet (merci de s'en tenir aux références des trois dernières années pour les projets généraux et aux cinq dernières années pour les projets identiques à l'objet du marché) ; Les références en rapport avec le présent marché (taille et/ou nature similaire) seront présentées de façon claire et distincte dans le dossier de consultation. 5 références maximum seront mises en évidence.

- la **décomposition des honoraires** par phase de mission (et par prestataire le cas échéant);

- un **calendrier prévisionnel de réalisation** de l'étude (l'engagement du maître d'œuvre sur les délais sera contractualisé) précisant les délais de réalisation proposés pour chacun des éléments de mission et la date proposée de commencement de l'étude ;

L'équipe de Maîtrise d'œuvre proposera, avec son offre, un acte d'engagement soumis à la validation du Maître d'Ouvrage.

**Le prestataire considèrera que son offre est réputée rémunérer l'ensemble des suggestions et engagements de sa part afin de participer aux dits comités (participations aux réunions, comptes rendus, notes de synthèse). Aucune demande de rétribution spécifique à ce titre ne pourra donc être formulée.**

## Article 6 - Critères de jugement des offres

Le maître d'ouvrage prévoit de s'appuyer sur les critères suivants pour le choix définitif de l'équipe de maîtrise d'œuvre par ordre décroissant :

<b>Valeur technique de l'offre</b> <b>70 %</b>	Méthodologie de l'étude et démarche proposée	40 %
	Ressources affectées au projet (adéquation des compétences, références et moyens avec le cahier des charges)	20 %
	Références similaires	10 %
<b>Coût de l'étude</b> <b>30 %</b>		

La commune organisera éventuellement une visite de terrain et une audition des candidats, après réception des propositions de mission

## Article 7 – Déroulement de la consultation

## **Conditions d'envoi ou de remise des offres**

---

### **Remise des plis sur support papier :**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté contenant une enveloppe intérieure également cachetée.

L'enveloppe intérieure porte le nom du candidat ainsi que la mention suivante :

« Mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en viabilité des terrains - Voirie - Assainissement – Réseaux divers – Loi sur l'eau – Définition du parti d'aménagement des terrains situés Rue Aimé Coupet à ESTAIRES – NE PAS OUVRIR »

La date limite de réception des offres est indiquée dans le courrier joint au règlement de consultation et au cahier des charges.

Ils seront envoyés par lettre recommandée ou déposés contre récépissé à l'adresse suivante :

à l'attention de Monsieur le Maire  
Mairie  
Place de l'Hôtel de Ville  
59940 ESTAIRES

Les dossiers qui seraient remis en retard ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixée ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

### **Remise des plis par voie électronique :**

La transmission des offres par voie électronique n'est pas admise.

## **Article 8 – Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats devront faire parvenir leur demande écrite au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres auprès de :

Monsieur Mathieu LELEU  
Directeur Général des Services  
Mairie  
Place de l'Hôtel de Ville  
59940 ESTAIRES  
Fax : 03 28 42 95 75

Une réponse sera alors adressée aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.